



2018/0256(NLE)

21.11.2018

AVIS

de la commission des affaires étrangères

à l'intention de la commission du commerce international

sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part (10593/2018 – C8-0463/2018 – 2018/0256(NLE))

Rapporteur pour avis: Anders Primdahl Vistisen

PA_Leg_Consent

JUSTIFICATION SUCCINCTE

Cet accord — modifiant les protocoles n° 1 et n° 4 de l'accord euro-méditerranéen — vise à fournir des garanties sur le respect du droit international, y compris des droits de l'homme, et sur le développement durable dans les territoires concernés.

Il importe de souligner que cet accord n'implique pas la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. L'Union continue à soutenir les efforts des Nations unies visant à assurer un règlement juste, durable et mutuellement acceptable du conflit du Sahara occidental, sur la base du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et conformément aux résolutions des Nations unies en la matière.

Comme indiqué dans l'avis sur la résolution relative au projet du Conseil, le rapporteur pour avis reconnaît les efforts déployés par la Commission et le SEAE pour tenter, dans le cadre de leurs compétences, d'évaluer les avantages de cet accord pour la population et de s'assurer que cette dernière y consent. Il apprécie aussi le résultat de la large consultation menée par la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) auprès de différents représentants locaux du Sahara occidental, d'organisations de la société civile et d'autres organisations et organismes, qui a mis en lumière un fort soutien des acteurs à l'égard des préférences tarifaires proposées, porteuses selon eux d'avantages socio-économiques.

La commission des affaires étrangères invite la commission du commerce international, compétente au fond, à recommander que le Parlement donne son approbation au projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume du Maroc, d'autre part.

PROCÉDURE DE LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Titre	Accord sous forme d'échange de lettres entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc sur la modification des protocoles n° 1 et n° 4 à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part et le Royaume du Maroc, d'autre part
Références	10593/2018 – C8-0463/2018 – COM(2018)0481 – 2018/0256(NLE)
Commission compétente au fond	INTA
Avis émis par Date de l'annonce en séance	AFET 12.11.2018
Rapporteur(e) pour avis Date de la nomination	Anders Primdahl Vistisen 5.9.2018
Membres présents au moment du vote final	Michèle Alliot-Marie, Nikos Androulakis, Petras Auštrevičius, Bas Belder, Victor Boștinăru, Elmar Brok, Klaus Buchner, James Carver, Lorenzo Cesa, Georgios Epitideios, Eugen Freund, Michael Gahler, Iveta Grigule-Pēterse, Sandra Kalniete, Tunne Kelam, Wajid Khan, Andrey Kovatchev, Eduard Kukan, Arne Lietz, Barbara Lochbihler, Sabine Lösing, Andrejs Mamikins, David McAllister, Francisco José Millán Mon, Javier Nart, Pier Antonio Panzeri, Demetris Papadakis, Ioan Mircea Pașcu, Alojz Peterle, Tonino Picula, Kati Piri, Julia Pitera, Cristian Dan Preda, Jozo Radoš, Michel Reimon, Sofia Sakorafa, Jean-Luc Schaffhauser, Anders Sellström, Alyn Smith, Jordi Solé, Dobromir Sośnierz, Jaromír Štětina, Dubravka Šuica, Charles Tannock, László Tóké, Miguel Urbán Crespo, Ivo Vajgl, Anders Primdahl Vistisen
Suppléants présents au moment du vote final	Doru-Claudian Frunzuliță, Ana Gomes, Takis Hadjigeorgiou, Marek Jurek, Patricia Lalonde, Antonio López-Istúriz White, David Martin, Gilles Pargneaux, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Marietje Schaake, Eleni Theocharous, Bodil Valero, Mirja Vehkaperä, Željana Zovko

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

44	+
ALDE	Petras Auštrevičius, Iveta Grigule-Pēterse, Patricia Lalonde, Javier Nart, Jozo Radoš, Marietje Schaake, Mirja Vehkaperä
ECR	Bas Belder, Charles Tannock, Anders Primdahl Vistisen
ENF	Jean-Luc Schaffhauser
PPE	Michèle Alliot-Marie, Elmar Brok, Lorenzo Cesa, Michael Gahler, Sandra Kalniete, Tunne Kelam, Andrey Kovatchev, Eduard Kukan, Antonio López-Istúriz White, David McAllister, Francisco José Millán Mon, Alojz Peterle, Julia Pitera, Cristian Dan Preda, José Ignacio Salafranca Sánchez-Neyra, Anders Sellström, Jaromír Štětina, Dubravka Šuica, László Tőkés, Željana Zovko
S&D	Nikos Androulakis, Victor Boștinaru, Doru-Claudian Frunzuliță, Wajid Khan, Arne Lietz, Andrejs Mamikins, David Martin, Pier Antonio Panzeri, Demetris Papadakis, Gilles Pargneaux, Ioan Mircea Pașcu, Tonino Picula, Kati Piri

17	-
ALDE	Ivo Vajgl
ECR	Marek Jurek, Eleni Theocharous
GUE/NGL	Takis Hadjigeorgiou, Sabine Lösing, Sofia Sakorafa, Miguel Urbán Crespo
NI	Georgios Epitideios, Dobromir Sośnierz
S&D	Eugen Freund, Ana Gomes
VERTS/ALE	Klaus Buchner, Barbara Lochbihler, Michel Reimon, Alyn Smith, Jordi Solé, Bodil Valero

1	0
NI	James Carver

Légende des signes utilisés:

+ : pour

- : contre

0 : abstention